

Aux membres du comité législatif :

Je m'appelle Corey Poole, je suis un musicien professionnel à Toronto. Je vous écris tout d'abord pour vous remercier de votre intérêt pour le projet de loi C-32 et de l'appui que vous y avez apporté jusqu'à présent. J'estime que ce projet de loi est très important, non seulement pour l'industrie musicale colorée et fertile au Canada, mais aussi pour tous les secteurs artistiques au Canada, puisque nous sommes tous à la merci de la législation sur la propriété intellectuelle.

En tant qu'artiste et partisan du projet de loi C-32, je suis souvent confronté à l'avis contraire selon lequel la musique devrait être offerte gratuitement car les profits de la vente de disques ne bénéficient qu'aux gros bonnets des maisons de disques. Cet argument m'offusque puisqu'il ne tient compte ni de la grande diversité dans les modèles de représentation des artistes et de production de disques au sein de l'industrie musicale au Canada, ni de la valeur que peut avoir une maison de disques dans la carrière d'un artiste.

J'ai un contrat avec une maison de disques indépendante canadienne qui a accès à un des plus grands réseaux de distribution en Amérique du Nord. Aux termes de ce contrat, qui est plutôt favorable aux artistes, la maison paye les frais d'enregistrement, de mixage, de matricage, de production et de promotion. Mon groupe rembourse ces coûts avec les profits de la vente de disques, des ventes en-ligne et des licences accordées pour usage commercial. Après avoir remboursé sa dette, le groupe peut commencer à réaliser des profits. Ce modèle nous a permis de produire un disque de qualité professionnelle tout en gagnant de l'argent en donnant des concerts et en vendant de la marchandise. Nous avons produit un disque avec peu d'argent en nous contentant du strict minimum. De 2008 à 2010, nous avons officiellement vendu environ 600 copies de notre premier disque. Récemment, un ami m'a appris que ce même disque avait été téléchargé illégalement à 20 000 reprises sur un site d'échange de musique.

Je ne crois pas nécessairement que cela signifie que nous avons un manque à gagner de 20 000 ventes. Si c'était le cas, cependant, d'après le nombre de téléchargements effectués par l'entremise de ce seul site, cela représenterait une année de salaire modeste pour chacun des membres de mon groupe. De toute évidence, on s'intéresse à notre groupe, mais à cause du piratage endémique, nous sommes toujours en train de payer pour notre premier disque, tout en essayant de financer notre second. Nous avons tous un emploi à temps plein et avons moins en moins de temps à consacrer à la musique. Puisque nous et beaucoup d'autres artistes avons moins d'argent à dépenser en frais d'enregistrement, de mixage et de matricage, beaucoup de talentueux ingénieurs de son et autres sont dans une position où leur gagne-pain est exploité. Dans mes quelques années dans l'industrie, j'ai constaté que malgré les affirmations selon lesquelles les gens veulent appuyer les artistes en venant aux concerts, beaucoup de gens hésitent encore à payer plus de cinq dollars pour voir deux ou trois artistes locaux ou indépendants se produire sur scène.

Je ne peux fermer les yeux sur le sort de l'industrie musicale canadienne; tous les jours, l'incroyable créativité des artistes et les grands efforts qu'ils consentent sont piétinés et insultés. Une bonne partie de la couverture médiatique sur les pertes colossales associées au piratage électronique porte sur

les musiciens, dont je fais partie et qui ne représentent qu'une petite part d'une industrie qui s'effrite depuis bientôt une décennie. De toute évidence, ce ne sont pas seulement les musiciens qui sont touchés. Les industries du cinéma, du livre et des jeux vidéo et tout autre secteur qui dépend de l'application d'une législation équitable en matière de propriété intellectuelle comptent beaucoup sur l'adoption du projet de loi C-32.

Dans l'intérêt de tous les artistes, de tous les membres de l'industrie numérique et de toutes les victimes de cette grande injustice au Canada, je vous prie de veiller à l'adoption du projet de loi C-32. Je suis convaincu que nous pourrons réparer les dégâts qu'ont subis les secteurs artistiques, consolider nos forces et contribuer davantage à l'identité canadienne.

Merci de votre attention et des efforts que vous déployez au nom des Canadiens.

Je vous prie d'accepter, mesdames, messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Corey Poole